

Procès verbal

JOURNAL OFFICIEL



E FOOT 38

Le Foot en Isère, Moi j'adhère

SAISON 2022-2023

PV N° 576

DU 13 OCTOBRE 2022



LE FOOT EN ISÈRE, MOI J'ADHÈRE

Le District de l'Isère a été fondé en 1924 sous le nom de District du Dauphiné, Association Régie par la loi du 1er juillet 1901, il devient District de l'Isère en 1995.
Son Siège sera baptisé le 3 juillet 2022 "Espace Michel Muffat-Joly".



Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION APPEL	5
COMMISSION ARBITRES	8
COMMISSION DELEGATIONS	10;
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION..	12
COMMISSION FEMININES.....	14
COMMISSION F.M.I	16
COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE	18
COMMISSION FUTSAL	19
COMMISSION DES REGLEMENTS	21
COMMISSION SPORTIVE	25
COMMISSION TECHNIQUE	27
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS....	32

Table Des Matieres

Coordonnées District

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62

SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	06 33 54 57 25
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
ETHIQUE	04 76 26 87 70
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

*Le Foot en Isère :
Moi J'adhère*



Nos Partenaires



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 11 octobre 2022
Procès-Verbal N° 576

TRESORERIE DISTRICT

FORFAIT JOURNEE

Amende 32 €

Du 8 et 9 Octobre 2022

LA SURE 2	D4
DOLOMIEU 3	D5
USVO	U20D1
CRUAS SC 4	U20D2
VALLEE DE L'HIEU	U20D2
FARAMANS 2	U17D3
FC LA ROCHETTE	U15FA8
VILLENEUVE	U13N2
CROLLES	VETA8GRE

FORFAIT GENERAL FOOT A8

Amende 44 €

Du 7 octobre 2022

AS PONTCHARRA	U13N3
---------------	-------

NON SAISI DE RESULTAT FOOTCLUBS

Amende 11 €

Du 8 octobre 2022

REVENTIN 2	U13N2
REVENTIN 3	U13N3
REVENTIN 3	U13N3

FM NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 1er octobre 2022

VALLEE DU GUIERS 2	U13N2
BOURGOIN 3	U13N2
BOURGOIN 4	U13N2
RUY MONTCEAU	U13N3

FMI NON RETOURNEE

Amende 75 €

Du 8 et 9 octobre 2022

TOUR ST CLAIR	U20D1
SEYSSINET 2	U17D3
MOS 2	U15D3
VALLEE DE L'HIEU 38	U20D2
NOTRE DAME DE MESSAGE	U15FA8
ST MARCELLIN 2	D2

CLUBS NON A JOUR DE LEUR TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 19 septembre 2022

Article 17

17-3 – Procédures et Sanctions :

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 576 jeudi 13 octobre 2022

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le **10 Octobre 2022**

554434 ROCHETOIRIN FC
681077 FASSON AS

c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.

Les clubs ci-dessous seront suspendus avec date d'effet le **17 Octobre 2022**.

554434 ROCHETOIRIN FC
681077 FASSON AS

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : **si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.**

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 576 jeudi 13 octobre 2022

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	michel.vachetta@gmail.com
Trésorier	fciceron@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	ebelot@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
CTD - DAP	jhugonnard@isere.fff.fr

COMMISSION APPEL

Mardi 11 octobre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°576

Président : MONTMAYEUR Marc

Présent(e)s : MONTMAYEUR Marc, BRAULT Annie, BLANC Aline.

Excus(e)s : PION Christophe, SCARPA Vincent, FRANZIN Didier, RACLET Chrystelle, TRUWANT Thierry, VAILLANT Franck, BONNARD Christophe, EL RHAFFARI Reda, REMLI Amar, MAZZOLENI Laurent.

NOTE AUX CLUBS

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr



RAPPEL À TOUS LES CLUBS

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée, avec en tête du club dans ce cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

COURRIER DES CLUBS OU AUTRES

CORBELIN : Appel réglementaire

PAYS D'ALLEVARD : Suite à votre mail du jeudi 6 octobre 2022 concernant votre demande de remplacement de la personne convoquée pour l'audition du mardi 18 octobre 2022 à 18h30, nous vous donnons notre accord pour la personne citée dans votre courrier. Confirmation vous a été faite par mail sur la boîte mail officielle du club.



ERRATUM APPEL REGLEMENTAIRE

Dans le dossier 21-22-033R : Senior, D4, poule A, match PAYS D'ALLEVARD / LE VERSOUD 2 du 18 septembre 2022

Il faut lire

Dossier 22-23-003R : Senior, D4, poule A, match PAYS D'ALLEVARD / LE VERSOUD 2 du 18 septembre 2022

Le reste sans changement.

APPEL REGLEMENTAIRE

Dossier 22-23-004R : club de CORBELIN, statuts de l'arbitrage.

Appel du club de **CORBELIN** en date du jeudi 6 octobre 2022 contestant les décisions prises par la commission départementale des statuts de l'arbitrage, lors de sa réunion du vendredi 30 septembre 2022, parues au PV n° 575, du jeudi 6 octobre 2022

Appel portant sur : « La date de prise d'effet de la modification de la réglementation concernant le texte fédéral sur le statut de l'arbitrage n'est pas la bonne ».

Appel recevable

La date de convocation vous sera transmise ultérieurement. Les personnes sont convoquées par la boîte mail du club qui transmettra la convocation aux personnes concernées.

Le président de séance

MONTMAYEUR Marc

La secrétaire de séance

BLANC Aline



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 576 jeudi 13 octobre 2022

COMMISSION ARBITRES

MARDI 11 OCTOBRE-2022 à 18h30

Procès-Verbal N°576

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, VAGNEUX Luc, CARRETERO Christophe, TREVISAN Ludovic.

Excusés : SABATINO Joseph, THEVENIN Cyril ; CHARLES Jacques

STAGE DE RATTRAPAGE DES ARBITRES

Vendredi 11 novembre 2022 à partir de 7h30 précises au District de l'Isère.

Merci d'être ponctuel. (Emargement ouvert de 7h30 à 8h00).

La présence de tous les arbitres absents au stage du 10/09/2022 est obligatoire.
Pensez à votre équipement sportif et de quoi écrire pour le questionnaire sur table.

**PRESENCE OBLIGATOIRE DE TOUS LES ARBITRES ABSENTS
AU STAGE DU 10/09/2022 ET CEUX EN SITUATION D'ECHEC**

CAP LIGUE

Date de la Formation mi-janvier 2023 (date et jour à définir par la Ligue)

La CDA choisit les candidats qu'elle présente en fonction de la préparation et peut difficilement présenter comme candidat Ligue, un arbitre qui n'arbitre pas dans ses propres compétitions. La CDA ne peut cependant pas observer pendant la période d'indisponibilité et d'autant plus que celui-ci ne sera pas préparé au mieux en cas de réussite à la théorie et au test physique de la Ligue.

De ce fait, les arbitres candidats à la formation Cap Ligue 2022-2023, étant indisponibles jusqu'au 30 décembre 2022, ne pourront pas être retenus pour leur candidature de la formation citée plus haut.

Candidature Cap-Ligue :

SENIORS : DOUSSON Thomas – YUKSEL Ferdinand

JEUNES ARBITRES : HANNA Romaric - MARKOVIC Dragana – PEREZ Thomas

FORMATIONS D'ARBITRES AUXILIAIRES

La prochaine formation d'Arbitres Auxiliaires aura lieu le Samedi 29 Octobre 2022

Lieu : District de l'Isère à Sassenage.

Horaire : 8h30 à 12h30

Fiche inscription : <https://isere.ff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2022/07/Fiche-candidature-arbitre-auxiliaire-le-29-octobre-2022.pdf>

OBSERVATIONS

Les noms des observateurs n'apparaîtront plus dans les désignations des arbitres. Les contrôles se feront donc en mode inopinée durant cette saison 2022-2023.

La CDA renouvelle une fois de plus sa confiance à son pôle observation.



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 576 jeudi 13 octobre 2022

TUTORATS

Comme vu au stage des arbitres le 10/09/2022 les candidatures pour effectuer les tutorats sont à faire parvenir à la CDA le plus rapidement possible au responsable concerné (Luc VAGNEUX).

RAPPEL AUX ARBITRES DE LIGUE :

Les arbitres de ligue sont tenus d'effectuer **2 observations** sur un arbitre de district pour la CDA. Merci de prendre contact avec le responsable Observateurs DETHOOR Sylvain pour vos disponibilités.

DESIGNATEURS :

Nom	Catégorie	Téléphone	Courriel
FARKAS Leo	Ligue adultes, D1- D2 – ASSISTANTS U20 District	07 85 98 74 44	designation.isere@gmail.com
YUKSEL Ferdinand	MASCULINS <ul style="list-style-type: none">• D3-D4- D5 –• U18 R1AA,• U18 R2–• U16 R2,• U15 R1,• U15 R2,• U14 R1,• U14 R2 FEMININES Seniors <ul style="list-style-type: none">• R1F, R2F,• U18 R1F, R2F,• U18 F à 11 interdistricts,• U19F National AA	06 17 14 62 03	yuksel.ferdinand@gmail.com
CUSANNO Stéphane	U17 District	06 46 41 36 44	designateursjeunesarbitres38@hotmail.com
THEVENIN Cyril	U15 District	06 07 23 89 63	designation38.u15@gmail.com
AKYUREK Mustafa	Foot entreprise, Futsal	06 58 92 79 30	Mustaky38@yahoo.fr

DESIGNATIONS :

Il est demandé aux arbitres de ne pas téléphoner en continu aux désignateurs pour des problèmes récurrents , vous devez mettre vos indisponibilités sur MYFFF, **3 semaines avant** ; merci de leur envoyer un SMS pour régler le problème si vous n'avez pas de désignations.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 576 jeudi 13 octobre 2022

COURRIERS CLUBS

Demande d'Arbitres : 16/10/2022 D4 (A) Pays d'Alleverd / ASJF Domène. Satisfaction vous sera donnée dans la mesure de nos possibilités.

COURRIERS ARBITRES – OBSERVATEURS

Absence d'Arbitres : Féminine D1: VERSAU / LA MOTTE SERVOLEX LATIRIS Jamal du 9 octobre 2022. Enquête en cours.

AUDITION

- Suite à la demande de M. Ibrahima KEITA, la Commission lui propose de passer en audition un mardi de son choix.

**ATTENTION
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

COMMISSION DELEGATIONS

Mardi 11 octobre 2022 à 18h

Procès-Verbal N°576

Président : **CICERON Fabien**

Présents : CICERON Fabien, DUTCKOWSKI Yohan, HESNI Mohammed

.....
PRESIDENT : CICERON FABIEN Portable : 06 33 54 57 25

DESIGNATEUR DELEGUES : DUTCKOWSKI Yohan Portable : **06 07 56 46 55**

Permanence Commission : **04.76.26.87.75** : tous les mardis de 18h à 20h00

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr



DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.
Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : l'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2022-2023.

INFORMATION AUX DÉLÉGUÉS :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte myfff.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

DÉSIGNATIONS :

MODIFICATIONS WEEK END DU 8 ET 9 OCTOBRE 2022

<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
SENIORS D1 POULE B	VILLENEUVE	MOS3R 2	AVETTANT NICOUJULIEN	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE A	ST GEORGES COMMIERS	ASIEG	DIASPARRA GUILLAUME	FRAIS AU CLUB DE ST GEORGES
SENIORS D5 POULE A	ST GEORGES COMMIERS 2	UO PORTUGAL 2	SOUDANI HAMID	FRAIS AU CLUB DE ST GEORGES

WEEK END DU 15 ET 16 OCTOBRE 2022

<i>Catégorie</i>	<i>Club recevant</i>	<i>Club visiteur</i>	<i>Délégué désigné</i>	<i>Répartition des frais</i>
U17 D1	EYBENS 2	MOS3R	HUGOT DANIEL	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE A	FC2A	JARRIE CHAMP	GIRARD VEYRET NORBERT	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE A	VILLEFONTAINE	MANIVAL	MORE CLAUDE	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE A	VALLEE GUIERS	CREYS MORESTEL	MALLET MARC	CAISSE DE PEREQUATION

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 576 jeudi 13 octobre 2022

SENIORS D1 POULE B	RUY MONTCEAU	SAINT MARTIN D'HERES	AVETTANT NICOUJ JULIEN	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D1 POULE B	VER SAU	MOS3R 2	HUGOT DANIEL	CAISSE DE PEREQUATION
SENIORS D2 POULE A	DOMENE	ST GEORGES COM- MIERS	DURAND NICOLAS	FRAIS AU CLUB DE ST GEORGES
SENIORS D3 POULE A	TUNISIENS SMH	ST PAUL DE VARCES	SOUDANI HAMID	FRAIS AU CLUB DE ST PAUL
SENIORS D4 POULE A	PAYS ALLEVARD	DOMENE 2	AHMED HEZAM ZINE	FRAIS AU CLUB DE DOMENE
SENIORS D4 POULE B	SASSENAGE 3	LA SURE 2	EL RHAFARI REDA	FRAIS AUX DEUX CLUBS

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 11 Octobre 2022 à 18h00

Procès-Verbal N° 576

Président : M. Mallet

Présents : M. Mallet ; M. Montmayer

Excusé : J.P Bert

RECIDIVE CLUBS

Saison 2021-2022

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

EYBENS ; SEYSSINS

Pour rappel ces clubs devront avoir fait les formations et les certifications avant la date du 23 Novembre 2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

AJAT VILLENEUVE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Janvier 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club

EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Mars 2023



Le Foot en Isère : Moi J'adhère

PV n° 576 jeudi 13 octobre 2022

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 mars 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DEUX ROCHERS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 12 Avril 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CREMIEU

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 24 Mai 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT MARTIN D'HERES et SEYSSINET

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 07 Juin 2023

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SAINT PAUL DE VARGES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Juin 2023

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

LA COTE SAINT ANDRE ; CHATTE ; SAINT MARTIN D'HERES ; FORMAFoot ; FONTAINE ; PAYS D'ALLEVARD ;
USVO

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2023

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 576 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 576 jeudi 13 octobre 2022

Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes reçues et validées

Artas ;Ascol ;Asieg ;Balmes.NI ;Batie.Montgascon ;Beauvoir ;Bouchage.Passins ; Cessieu ; Charvieu ; Claix ; Corbelin ; Crémieu; Deux.Rochers ; ECBF ; Estrablin ;JarrieChamp ;La.Batie .Divisin ;La.Cote ;St.André ; La.Murette ; La.Sure ;LCAFoot.38 ;Liers ;Manival ;Miribel ;ND.de ;Mesage ;Pays.Voironnais ;Poisat ; Pont. de Claix ; Ruy.Montceau ; Sassenage ; Seyssins ; St André le Gaz ; St Cassien ; St Etienne de Crossey ;St Geoires en Valdaine ; St Joseph de Rivière ; St Paul de Varcès ;Sud Isère ; Tignieu ;Vallée de la Gresse ;Varèze ; VerSau ;Villefontaine ;Vinay ; Vourey sport

Listes reçues mais non validées

Chabons ; Crolles ; Lauzes ;Oyeu ; Rives ; St.Siméon.de.Bressieux ;Tullins ; Tunisiens SMH ; Unifoot ; Vallée du Guiers

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

COMMISSION FEMININES

Réunion du mardi 11 octobre 2022 Procès-verbal n ° 576

Président : Jacques Issartel

Présent : Gérard Bouat,

Excusé: Thierry Truwant

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

Tout manquement constaté sur l'application de cet article sera traité par la commission des règlements

Rappel comme chaque saison : merci dans votre correspondance d'indiquer votre **C.N.P**
Catégorie Niveau et Poule **Merci**

COURRIERS : THONON, BOURBRE, COLLINES, CESSIEU, GT A C N D, HAUTE COMBE DE SAVOIE, CHOMERAC, ST SIMEON DE BRESSIEUX, BOURGOIN, LA ROCHETTE, GT NIVOLAS T S C, MOIRANS, LA SAVOYARDE, G A P S, U O ALBERTVILLE, AIX



LE 12 MARS SERA CONSACRÉ À LA JOURNÉE DE LA FEMME

Si vous êtes intéressés par cette manifestation, vous pouvez vous inscrire via la commission féminine

FESTIVAL U13

Les équipes intéressées peuvent s'inscrire dès maintenant

Clôture des inscriptions le 9 Janvier 2023

Tour de cadrage le 28 Janvier

ARBITRAGE

La ligue organise une session 100% féminine du 27 au 29 Octobre à Tola Vologes

Renseignements sur le site du district

RAPPEL UTILISATION TABLETTE FMI

En cas de problème la personne à contacter est monsieur Marc Mallet !

Courriers modifications d'horaires : les modifications diverses papier reçues ont pour cette semaine une fois encore exceptionnellement été traitées (sous réserve de l'accord reçu des 2 clubs) ; pour la suite toutes vos modifications sont à effectuer exclusivement via footclubs.

CHAMPIONNAT U 18 À 11

Suite au désistement de SUD ISERE, le championnat se déroulera en 2 phases avec 6 clubs

La 1^{ère} phase se jouera en match aller (les 2 premières journées seront intégrées)

La 2^{ème} phase est actuellement à l'étude, afin de permettre aux clubs de jouer une quinzaine de matchs

CHAMPIONNAT U 15

Rappel

Pas de pause coaching

Les mi-temps sont de 2 x 35 mn

Poule C

AIX- VEZERONCE HUERT le 15 OCTOBRE à 13 H

Poule D

GT NIVOLAS T S C 1 – BOURGOIN

Manque accord de Bourgoin

Poule E

GT NIVOLAS T S C 2 – MOIRANS le 15 octobre à 2022 à 11 H

U 12

Rappel

Le hors-jeu est signalé à la ligne médiane et non à la ligne des 13 m

Jacques Issartel
Président 06 34 87 23 55

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 576 jeudi 13 octobre 2022

COMMISSION F.M.I

Mardi 11 Octobre 2022 à 18h00
Procès-Verbal N° 576

Président : M. Mallet
Présent : M. Montmayeur

CONVOCAION COMITE DE PILOTAGE FMI

En accord avec la CDA, commission FMI recevra le mardi 18 Octobre 2022 à 18h 30 Monsieur LATIRIS Jamal.

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas pu faire la FMI le samedi 1^{er} Octobre suite à aucune préparation de la tablette la veille de leur match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€

Seniors D2 : St Marcellin OI 2

U20 D1 : Tour St Clair Fc 20

U20 D2 Vallée de L'Hien 38 20

U17 D3 : Seyssinet Ac 2

U15 D3 : Mos3r 2

Féminines U15F A8 : Notre Dame Mesage As 1

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours être faite que le match soit joué, non joué ou arrêté

En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevante doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire **impérativement la veille du match et seulement par le club recevant**

Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match



PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants : Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevante doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

• UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel, les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**
Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

- Le score
- Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)
- Les changements (onglet Ent/Sor)
- Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score, les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.



En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 576 jeudi 13 octobre 2022

COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 11 octobre 2022 à 19h00

Procès-Verbal N° 576

Président : Patrick MONIER
Membres : Cédric DOLCETTI, Farid EL MASSOUDI

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.ff.fr

10. **Saint-Martin d'Uriage** : noté (parution calendriers). Parus PV n° 575 (01/10/2022).
11. **Vallée de la Gresse** : noté (correspondants).
12. **Villard-Bonnot Grésivaudan** : noté (correspondants).
13. **Goncelin** : noté (engagement équipe foot à 8). L'équipe intègre la poule 2 de la D2, et remplace le CEA 2 Grenoble.
14. **CEA Grenoble** : noté (1 seule équipe engagée en championnat).
15. **Fasson** : noté (report match de coupe vs Vallée de la Gresse 4). Accords Vallée de la Gresse 4 et CFSE.
16. **ASPTT 1 La Poste** : noté (report match de coupe vs Saint-Martin d'Hères). Accords Saint-Martin d'Hères et CFSE.

COORDONNEES

Correspondants : <https://isere.ff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2021/11/Correspondants-2021-2022-au-10-11-2021.pdf>

Liste des correspondants : accessible sur le site (District / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Correspondants_Foot-Semaine-et-Entreprise_2021-2022). La liste sera prochainement mise à jour (dernière mise à jour du 10/11/2021).

Correspondants Goncelin : Yoann ROUSSIGNOL, 06 67 72 43 53 ; Jordan CHAIX, 06 07 26 70 18.

Correspondant Saint-Paul-de-Varces : Mylène GUIGNIER, 06 71 08 38 22.

Correspondants Tunisiens SMH 2 : Abdelbasset AZOUZ, 06 20 19 26 23 ; Wissem SHAIEK, 06 98 23 26 40.

Correspondant Vallée de la Gresse 3 : Marc PEREZ, 06 87 10 81 94.

Correspondants Vallée de la Gresse 4 : Mathias LOCATELLI, 06 78 49 04 62 ; Maxime HEINRICH, 06 27 14 56 11.

Correspondants Ver Sau 3 : Pierre ALVES, 07 83 55 22 18 ; Fabrice SANT-ANNA, 06 50 94 17 82.

Correspondant Villard-Bonnot Grésivaudan 2 : Yoane DESPRES, 06 70 73 94 70.

Règlements : Jean-Marc BOULORD, 06.31.65.96.77, reglements@isere.ff.fr

FOOT À 11

Le championnat à 11 est momentanément suspendu tant qu'un nombre minimum d'équipes n'est pas suffisant (5). Équipes préengagées : Air Liquide, ASPTT 1 La Poste (foot à 8), ASPTT 2 ST, CEA Grenoble (foot à 8), GEM (attente affiliation), GSE.

FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE À 8

Rectificatif D2 : J02 semaine du 24 au 27/10/2022 remplace semaine du 17 au 20/10/2022.

Modification D2 poule 2 : Goncelin remplace CEA 2 Grenoble.



COUPE DE L'ISÈRE FOOT EN SEMAINE A 8

Matches à jouer semaine du 31/10 au 03/11/2022.

T01. Fasson (D1) – Vallée de la Gresse 4 (D2).

T01. Goncelin (D2) – Ver Sau 3 (D2).

T01. ASPTT 1 La Poste (D2) – Saint-Martin d'Hères (D1).

CHAMPIONNAT

FOOT EN SEMAINE A 8, D1

Match à jouer 17/10/2022.

J01. Biliou 2 – Rachais 2.

Lundi 17/10/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 17 au 20/10/2022.

J01. Saint-Martin d'Uriage – Métropolitains.

J01. Eybens 2 – Saint-Georges-de-Commiers 2.

J01. Jarrie-Champ – Saint-Martin d'Hères.

J01. Exempt : Fasson.

Match à jouer 24/10/2022.

J02. Métropolitains – Biliou 2.

Lundi 17/10/2022, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 24 au 27/10/2022.

J02. Fasson – Saint-Martin d'Uriage.

J02. Saint-Martin d'Hères – Eybens 2.

J02. Saint-Georges-de-Commiers 2 – Jarrie-Champ.

J02. Exempt : Rachais 2.

CHAMPIONNAT

FOOT EN SEMAINE A 8, D2

Matches à jouer semaine du 17 au 20/10/2022.

Poule A, J01. Rachais 3 – Vallée de la Gresse 4.

Poule A, J01. CEA Grenoble – Villard-Bonnot 2.

Poule A, J01. Deux Rochers 4 – Ver Sau 3.

Poule A, J01. Exempt : Fontaine Les Îles.

Poule B, J01. Tunisiens 2 – Saint-Paul-de-Varces.

Poule B, J01. Villard-Bonnot 1 – Goncelin.

Poule B, J01. Vallée de la Gresse 3 – Champagnier Brié 2.

Poule B, J01. Poisat – ASPTT 1 La Poste.

Matches à jouer semaine du 24 au 27/10/2022.

Poule A, J02. Villard-Bonnot 2 – Deux Rochers 4.

Poule A, J02. Vallée de la Gresse 4 – Fontaine Les Îles.

Poule A, J02. Ver Sau 3 – CEA Grenoble.

Poule A, J02. Exempt : Rachais 3.

Poule B, J02. Goncelin – Tunisiens 2.

Poule B, J02. Saint-Paul-de-Varces – Villard-Bonnot 1.

Poule B, J02. Champagnier Brié 2 – Poisat.

Poule B, J02. ASPTT 1 La Poste – Vallée de la Gresse 3.

COMMISSION FUTSAL

Mardi 11 OCTOBRE 2022 à 18h00

Procès-Verbal N°576

Président : CARRETERO Christophe

Présent : CARRETERO Christophe

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Mr CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01.

COURRIERS :

Futsal Grand Lemps 38 : Lu et noté.

Espoir futsal 38 : Lu et noté.

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 576 jeudi 13 octobre 2022

URGENT :

Les créneaux (horaires et jours) devront être connus et transmis à la Commission Futsal au plus tard Semaine 36 pour le début du championnat Semaine 41 (du 11/10/22 au 16/10/22).

INFO :

Le retrait du Club de l'Académie des Collines pour cette saison modifie le calendrier D2. Un nouveau calendrier paraîtra dans la semaine mais la date de la première journée ne change pas.

Assurez-vous que vos gymnases soient bien homologués par la Commission des Terrains pour la saison 2022/23.

Si ce n'est pas le cas ou que vous n'êtes pas sûrs, merci de prendre contact avec votre mairie et avec Guy CHASSI-GNEU (Président de la Commission au 04.76.26.82.95 ou terrains@isere.fff.fr).

CHAMPIONNAT FUTSAL 2022/2023:

D1 :

Espoir Futsal 38; Futsal PICASSO; Futsal VOREPPE 1; Futsall des Géants 2; Nuxerete Fs 38 2; ; Futsal Pays Voironnais; Mistral FC 1.

D2 :

Futsal Grand Lemps 38; Futsal Pont de Claix 2; Union Futsal Martinérois; Mistral FC 2; Futsal VOREPPE 2.

Très peu de clubs ont fait leurs licences !!! merci de faire le nécessaire.

Pour vos engagements en championnat et en coupe départementale, il me faut un mail **provenant de la boîte mail du club «N° d'affiliation@laurafoot.org»** adressé au District de l'Isère de football pour vous enregistrer dans footclubs.

D1 : 1° journée : S41 (11/10 au 16/10/22)

Futsal Voreppe 1 / Arbre de Vie : reporté

Nuxerete Fs 38 2 / Pays voironnais Futsal : Le samedi 15/10/22 à 17h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Mistral Grenoble FC 1 / Futsall des Géants 2 : Le vendredi 14/10/22 à 20h30 (Gymnase Ampère, Grenoble).

Espoir Futsal 38 / Futsal Picasso : Le samedi 15/10/22 à 17h00 (Salle des sports ; St Alban de Roche).

D2 : 1° journée : S41 (11/10 au 16/10/22)

Futsal Grand Lemps 38 / Mistral Grenoble FC 2 : Le samedi 15/10/22 à 20h30 (Salle polyvalente La Grange, route des plaines Le Grand Lemps)

Exempt / Union Futsal Martinérois

Futsal Pont de Claix 2 / Futsal Voreppe 2 :

D1 : 2° journée : S42 (18/10 au 23/10/22)

Futsal Picasso / Futsal Voreppe 1 : Le vendredi 21/10/22 à 20h45 (gymnase Picasso, Echirolles)

Futsall des Géants 2 / Nuxerete Fs 38 2 : date et lieu à définir

Pays voironnais Futsal / Mistral Grenoble FC 1 : date et lieu à définir

Arbre de Vie / Espoir Futsal 38 : Le vendredi 21/10/22 à 20h45 (gymnase Brahim Asloum, Bourgoin-Jallieu).

COUPE NATIONALE FUTSAL:

Qualifiés pour le 3° tour le week-end du 28 et 29/10/22 :

Futsal Grand Lemps (D2)

Futsal Pont de Claix (R2)

Nuxerete Fs 38 (R2)



CE QUI CHANGE POUR LA SAISON 2022/2023 EN CHAMPIONNAT :

Horaires des rencontres :

Plus de rencontres le lundi sauf cas extrême justifié et à l'appréciation de la commission.

Créneaux horaires :

Du mardi au jeudi : début des rencontres au plus tôt à 19h30 et au plus tard à 21h00.

Le samedi : au plus tôt à 17h00 et 21h00 au plus tard.

Le dimanche : au plus tôt à 13h00 et 21h00 au plus tard.

RAPPEL:

Toutes les demandes ou questions devront être transmises via la boîte mail de votre club à l'adresse mail du district et/ou la commission futsal. Tout autre moyen de communication non officiel ne sera pas pris en compte par le district.

COMMISSION DES REGLEMENTS

Mardi 11 OCTOBRE à 15 h 00

Procès-Verbal n° 576

Président : Jean Marc BOULORD

Présents : Aline BLANC, Patrice GALLIN, Gilbert REPELLIN, Daniel HUGOT.

Excusé : Gérard ROBIN, Lucien BONO, Jean Marc BOULORD

ORDRE DE PRIORITE POUR DESIGNER UN ARBITRE

49-3 : « Sous peine de match perdu, une équipe ne peut refuser de jouer en prétextant l'absence de l'arbitre officiel désigné.

Un tirage au sort désigne l'arbitre qui officie au lieu et place du défaillant selon les priorités suivantes :

- 1) Arbitres officiels présents sur le terrain et n'appartenant à aucun des 2 clubs en présence.
- 2) Arbitres officiels présents sur le terrain et appartenant aux clubs en présence.
- 3) Arbitres auxiliaires, c'est-à-dire licenciés de club ayant validé annuellement une formation dispensée par le District.
- 4) Dirigeant ou joueur des clubs en présence.

L'arbitre désigné par tirage au sort a les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'un arbitre officiel.

Le non-respect, par le club fautif, de l'ordre de priorité entraîne la perte du match par pénalité».

COURRIER

GPT ARTAS-CHARANTONNAY-CHARANTONNAY – O. NORD-DAUPHINE : La C.R. vous demande des explications quant à l'absence de la feuille de match de la rencontre : U15 – D1 - POULE B : GPT ARTAS-CHARANTONNAY-CHARANTONNAY – O. NORD-DAUPHINE contre U.S.VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE
Réponse impérative pour le lundi 17 octobre 2022. Une décision sera prise à cette date

SASSENAGE 2 – PONT DE CLAIX – U 17 D 3 POULE D

Les deux clubs doivent nous faire parvenir pour le mardi 17 octobre leur accord pour l'inversion du score
SCORE 1 SASSENAGE - 4 PONT DE CLAIX

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 576 jeudi 13 octobre 2022

EDUCATEURS D1

F.C. PAYS VOIRONNAIS : Mr Aldo GUIBOT LETESTU, titulaire du DESJEPS, licence n° 1222719757 est le nouvel éducateur du club à compter du 05/10/2022.

VETERANS

Le championnat débute ce vendredi 7 octobre pour toutes les équipes ayant au moins 8 joueurs licenciés vétérans qualifiés à la date de la rencontre (le 8^{ème} pouvant être un joueur de plus de 30 ans).

Après vérification des licenciés par club, beaucoup d'équipes ne sont pas à jour.

Le District de l'Isère de Football se dégage de toute responsabilité en cas de problèmes liés à la présence de joueurs non licenciés.

Au 24 octobre, les équipes non à jour de leurs licenciés seront exclues du championnat et de la coupe.

Championnat et Coupe Vétérans : Règlement

Inscription obligatoire sur Footclubs Coupe et Championnat.

La prise en compte de l'inscription ne se fait que si le nombre de licenciés ayant leur licence **enregistrée** à la LAuRAFoot avec tous les documents prévus est suffisant (**8 minimum** par équipe inscrite).

Toute équipe inscrite et qui n'aura pas le nombre voulu de licences sera incorporée dans une poule mais sera exempt de matchs. Un courrier sera envoyé au président du club et au maire de la commune.

Si après la **3^{ème} journée** de matchs, le club n'est pas à jour de licenciés : exclusion de toutes les compétitions.

Feuille de match :

En coupe : transmission obligatoire au district et saisie des résultats sur internet. Pas de prolongation et tirs au but si match nul.

En championnat : la feuille de match devra être archivée au club afin d'être à la disposition des instances footballistiques ou autres.

Durée des rencontres : 2 fois 45 minutes

Un seul joueur de plus de **30 ans** autorisé par équipe.

RESERVES D'AVANT-MATCH

N°8 : ECHIROLLES 2 / GPT VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU – U15 – D1 – POULE B – MATCH DU 02/10/2022.

Le club de GPT VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU a écrit sur la F.M.I : «Je soussigné MASSSART Grégory, éducateur fédéral, licence n° 2529421120, porte réserve d'avant match, concernant le match U15-D1- POULE B : ECHIROLLES 2 – GPT VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU 1. La réserve porte sur la descente éventuelle de joueurs équipiers supérieurs évoluant en U14R1 ou U15R1 au sein du F.C. ECHIROLLES. Les deux équipes ne jouant pas ce jour (01-10-22.)»

Le club de GPT VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU a confirmé sa réserve par courriel le mardi 3/10/2022



DECISION

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de ECHIROLLES
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District Isère Football.
- La dernière rencontre officielle contre SEYSSINS - U15R1 et U14R1 ont eu lieu le 24/09/2022
- Sur les feuilles de match de ces rencontres, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

N°9 : CESSIEU 2 / OL. LES AVENIERES 2 - SENIORS – D5 – POULE D – MATCH DU 09/10/2022.

Le club de OL. LES AVENIERES a écrit sur la F.M.I : « Je soussigné(e) CORTEY JASON licence n° 2546975747 Capitaine du club O. LES AVENIERES formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club A.S. CESSIEU, pour le motif suivant : des joueurs du club A.S. CESSIEU sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain». Le club des AVENIERES a confirmé sa réserve par courriel le 11/10/2022

DECISION

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de OL. LES AVENIERES pour la dire recevable : Joueurs brûlés.

2^{ème} partie :

Considérant ce qui suit :

- La vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de CESSIEU,
- Le club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District Isère Football.
- La dernière rencontre officielle contre CREYS MORESTEL en D4, POULE D, a eu lieu le 18/09 /2022.
- Sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

EVOCATION

N°10 : F.C. ALLOBROGES ASAFIA / MANIVAL 2 - SENIORS – D1 – POULE A – MATCH DU 01/10/2022.

Le club de MANIVAL a adressé un courriel ce lundi 10/10/2022 : « Le Club de Manival fait évocation de la participation au match cité en objet des joueurs N° 5 Mr ZITI Imrane Licence N° 2545017263 et de Mr 3 ROGGERO Levis Licence N° 2546676555. Ces joueurs étant susceptible d'être suspendu à la date du match suite à une suspension à titre conservatoire, dossier de la Commission Régionale de discipline ; dossier N°38/11 en date de réunion le 28/9/2022»

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 576 jeudi 13 octobre 2022

- La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club de MANIVAL pour la dire recevable.
- La Commission des Règlements communique au club de **F.C. ALLOBROGES ASAFIA**, une demande d'évocation du club de MANIVAL, sur la participation des joueurs ZITI Imrane, licence n° 2545017263 et ROGGERO Levis, licence n° 254667655, susceptibles d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.
- La Commission des Règlements demande au club de **F.C. ALLOBROGES ASAFIA** de lui faire part de ses observations avant le 17/10/2022, délai de rigueur.

CLUBS NON A JOUR DE LEUR TRESORERIE

Liste des clubs non à jour de leur trésorerie au 19 septembre 2022

Article 17

17-3 – Procédures et Sanctions :

b) Si 5 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements d'un retrait de 3 points supplémentaires au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat avec classement. Cette sanction de 3 ou 6 points est alors notifiée au club par courrier électronique avec accusé de réception et par le site Internet du District.

Les clubs ci-dessous se voient retirer 3 (trois) points supplémentaires au classement concernant toutes leurs équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec date d'effet le 10 Octobre 2022

554434 ROCHETOIRIN FC
681077 FASSON AS

c) Si 6 semaines après l'émission du relevé de compte initial le club est toujours en défaut de paiement, une dernière mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception lui est adressée, et si le règlement n'est pas effectué sous une semaine à compter de l'envoi du courrier électronique avec accusé de réception, il est suspendu au sens de l'article 231 des Règlements Généraux de la F.F.F. : « Un club suspendu par la Fédération ne peut prendre part à aucun match officiel ou amical et est considéré comme forfait pour tous les matchs officiels qu'il aurait à disputer pendant le temps de sa suspension. Il ne peut se faire représenter aux réunions de Districts, de Ligues ou de la Fédération. » Cette suspension du club est notifiée sur le site internet du District.



Les clubs ci-dessous seront suspendus avec date d'effet le 17 Octobre 2022.

554434 ROCHETOIRIN FC
681077 FASSON AS



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 11 octobre 2022 à 14h00

Procès-Verbal N°576

Président : Michel Vachetta

Présents : Dan Marchal, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Annie Brault, Bernard Buosi, Daniel Guillard, Daniel Hugot, Patrice Gallin

INFORMATION

La saison passée, certains clubs ont pris l'habitude, après entente entre les éducateurs, de demander des modifications de date et horaire dans la période **ROUGE**.

Nous vous rappelons que cette période est prévue pour des cas exceptionnels.

Pour cette nouvelle saison la commission informe les clubs qu'elle refusera toutes demandes effectuées dans cette période rouge.

Aucunes modifications ne sera effectuées par la commissions sauf exceptions (preuve à l'appui).

Dans le cas de refus par un club de jouer à la date validée par la commission, celui-ci pourra encourir des sanctions (match perdu, points de pénalités).

Nous vous rappelons que les calendriers ont été validés, que les dates des rencontres sont connues de tout le monde et que de ce fait, il ne semble pas nécessaire d'attendre les derniers jours pour faire des modifications (sauf cas imprévus).

U10 / U11

Poule A :

Supprimer GRESIVAUDAN qui est remplacé par SEYSSINET 2

Poule B : GF38 Filles remplace l'exempt.

Poule C : FONTAINE 2 remplace 4 MONTAGNES

Suite au courrier et demande de VAREZE et COLLINES, la Poule I passe à 15 équipes avec un exempt.

Poule I : J 4 du 15 octobre n'est pas modifiée.

Poule H : passe à 10 équipes avec 2 exempts. Les plateaux des journées 5 et 8 seront revus.

U10

Poule F :

Supprimer SAINT ANDRE LE GAZ 2

Poule G :

SAINT ANDRE LE GAZ 2 remplace VEZERONCE HUERT

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 576 jeudi 13 octobre 2022

Poule H : VEZERONCE HUERT remplace l'exempt.

Pour le secteur Grenoble Grésivaudan et Sud Isère : Daniel Hugot, tél 06.45.65.86.42.

Pour le secteur Voiron, Nord Isère et Vienne : Patrice Gallin, tél 06.70.93.82.68.

U13

Les challenges Festival National et Isère seront en ligne en fin de semaine. Les premiers tours auront lieu le 5 novembre

Responsable Daniel GUILLARD 06.87.34.22.88.

U15

Le premier tour de la coupe U15 Pierre DUBOIS et du challenge A. DOMINGUEZ aura lieu le 13/11
Le tirage sera effectué le 18/10

Responsable Bernard BUOSI 06.74.25.85.94.

U17

Courrier : SASSENAGE transmis à la commission des règlements

D3 :

Poule D : SEYSSINET 3 / RO-CLAIX absence de résultat la commission demande aux deux clubs des explications pour le 17 octobre 2022 au plus tard .

Responsable Dan MARCHAL 06.24.79.26.38.

U20

D1

Le match FC2A / La Tour St Clair du 15 Octobre est reporté à une date ultérieure

Le tirage du 1° tour de la coupe sera consultable sur le site en fin de semaine et aura lieu le 29 Octobre

Responsable Gérard Bouat 06.08.33.54.49.

SENIORS

Challenge L. Gros-Balthazard : Abbaye, USVO et Jarrie Champ, vos demandes sont prises en compte. Sont rajoutées pour le premier tour les rencontres Abbaye 2/ USVO 2 et La Batie Montgascon 2 / Jarrie 2

D5 Poule CC : Incorporation de Entente MISTRAL

Le match Entente MISTRAL / LA MURETTE 3 du 16 Octobre est reporté à une date ultérieure.

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie BRAULT



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 11 octobre 2022
Procès-Verbal N°576

Président : Samuel BOURGEOIS

Les formations suivantes sont ouvertes en ligne :

CFF1 (discontinu)	17-18 et 24-25 novembre 2022 CORBELIN
CFF2	6-7 et 9-10 février 2023
CFF3	7 au 10 novembre 2022
CFF4 Projet associatif	7-9 décembre 2022 SASSENAGE
CFF4 Projet sportif éducatif	19-20 janvier 2023 SASSENAGE
CERTIFICATION CFF4	24 novembre 2022 SASSENAGE
CERTIFICATION CFF2	30 novembre 2022 SEPTEME
CERTIFICATION CFF1	25 janvier 2023 DOMARIN

.....

FORMATION CFF1 LES 13-14 ET 20-21 OCTOBRE 2022 **LIEU : DOMARIN SIÈGE DU CLUB**

Session complète

Liste des inscrits :

Nom Prénom	Club
AIET HOUSSAINE NASSIM	ST QUENTIN FALLAVIER
BELKADI NASSIM	2 ROCHERS FC
BEN AOUN JEREMY	A.S .SEREZIN DE LA TOUR ANNULE
BOUFFIER BRICE	U. S. BEAUVOIR ROYAS
CHEKAT KARIM	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
CHIH GHAIH	ES RACHAIS ANNULE
DE CESARIS LISA	EYBENS OC ANNULE
DALBEGUE LIAM	AS DOMARIN
DE L'EPINE GAETAN	UNIFOOT ANNULE

L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 576 jeudi 13 octobre 2022

DJADOURI KARIM	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
DJIMLI ALEX	AS DOMARIN
FOFANA DAOUDA	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
FOUSSENI DJALILOU	U.S. ST PAUL DE VARCES
GRUJIDIC BOJAN	2 ROCHERS
HAMOU BACHIR	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
HASSIBI MOHAMED	EYBENS OC ANNULE
JDNOUR MOHAMED	F.C. BALMES NORD ISERE
JULLIA JIMMY	U. S. BEAUVOIR ROYAS ANNULE
KHEFIF HAKIM	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
LEVEUGLE PIERRE	U.S. LA MURETTE ANNULE
LUCCHINO Adrien	PAYS VOIRONNAIS
MAAFA Mohamed Amine	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
MASSART FLORA	EYBENS OC ANNULE
MONIN AURELIEN	SASSENAGE ANNULE
MORATA MATHIS	PAYS VOIRONNAIS
NOEL FABRICE JUNIOR	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
OLLIVIER BENJAMIN	FC BOURGOIN JALLIEU
OUAILI KHALED	FC BOURGOIN JALLIEU
PATRICOT JULIEN	DOLOMIEU
PEREIRA VALENTIN	F.C. BALMES NORD ISERE
PILLITIERI BRUNO	U.S. DOLOMOISE
RICARD JODY	AS DOMARIN
SARRAZIN MATHIS	ST ANDRE LE GAZ
SCHNEIDER LUHAN	EYBENS OC
TACHEZ FREDERIC	ST QUENTIN FALLAVIER
TOUATI HAMADI	SAINT MARTIN D'HERES F. C.

ATTENTION

En application de l'article 1.2 des Règlements des certifications des diplômes fédéraux, les personnes sous le coup d'une suspension disciplinaire ne peuvent pas participer aux certifications





**CERTIFICATION CFF3 LE 19 OCTOBRE 2022
A COUBLEVIE**

les inscriptions sont terminées

Liste des inscrits :

Nom Prénom	Club
AIT HAMMOU ABDELOUAHED	U.S. LA MURETTE
CAILLIS MEHDI	U.S. LA MURETTE
CAPELLI LOIC	C.S. VOREPPE
DA ROIT SYLVAIN	F.C. LA SURE
DENISARD WILFRIED	F.C PAYS VOIRONNAIS
DESMURS KEVIN	F.C. SEYSSINS
EL GASMI HANI	S.O. PONT DE CHERUY CHAVANOZ
ERROCHDI RIDHA	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
FAURE BENOIT	U.S. CORBELIN
FERNANDES JEREMY	C.S. VOREPPE
FRICOU ANTONY	U.S. GIEROISE
GLENAT DAVID	F.C PAYS VOIRONNAIS
GOURRAUD JEREMY	F.C. SEYSSINS
GUILLERMAZ DONOVAN	F.C. BALMES NORD ISERE
HARKOU AMIR	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
HOSPICE GARY	CVL 38 FOOTBALL CLUB
JOLY JEAN CHRISTOPHE	U.S. RUY MONTCEAU
JOURNET GUILLAUME	A.S.L. ST CASSIEN
JUBAN QUENTIN	VEZERONCE HUERT
MALDERA PATRICK	F.C. SEYSSINS
NKOSO BIJOU (ANNULE)	F.C. D'ECHIROLLES
PIOMBO AURELIEN(ANNULE)	U. S. BEAUVOIR ROYAS
SURIANO RICHARD	F.C. D'ECHIROLLES
TERMOZ MARTIN THIERRY	F.C PAYS VOIRONNAIS
TRULES MICHEL	A. S. DE DOMARIN
VIDOTTO FABIEN	F.C. LA SURE



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 576 jeudi 13 octobre 2022

FORMATION CFF3 DU 7 AU 10 NOVEMBRE 2022 EYBENS

Reste 1 place

Liste des inscrits :

Nom Prénom	Club
ACHOURI MHEIDI	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
AIT IZEM FATIHA	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
BALDUCCI NICOLAS	O.C. D'EYBENS
BEAUDET GREGORY	NOYAREY F.C.
BOILARD GLADYS	GUC FOOTBALL FEMININ
BOUDE MELVIN	O.C. D'EYBENS
BOUKHELIFA NORDINE	2 ROCHERS FC
BOUSSANDEL JAWED	SAINT MARTIN D'HERES F. C
CAILLAT JEREMY	VER SAU AS
DELABAERE SIMON	A. S. DU GRESIVAUDAN
DUMONT FLAVIEN	LA TOUR ST CLAIR
GRUJICIC BOJAN	2 ROCHERS FC
HACHANI SAMI	FC ECHIROLLES
HOGARD LUCAS	FC BOURGOIN
JANICHON VALENTIN	MOS3R FOOTBALL CLUB
JOVANOVIC IVAN	O.C. D'EYBENS
MENDEZ MATTEO	MOS3R FOOTBALL CLUB
MENDEZ THOMAS	MOS3R FOOTBALL CLUB
MONGELLI EROS	RACHAIS
MONGELLI JEAN PAUL	RACHAIS
MOULIN-BARASSI THIBAUT	GRENOBLE FOOT 38
MOREL ARNAUD	U.S. LA MURETTE
NOEL FABRICE JUNIOR	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
PAMPIGLIONE STEPHANE	F.C. DU LIERS
RIBEIRO SANDRA	A. S. DU GRESIVAUDAN
SAADALLAH BACHIR	OLYMPIQUE DE VILLEFONTAINE
SCARPA DOMINIQUE	ASIEG
TAIAR YLIES	FC LAUZES
TINTI MICKAEL	U.S. LA MURETTE



**FORMATION CFF1 DU 17-18 ET 24-25 NOVEMBRE 2022
CORBELIN**

Reste 16 places

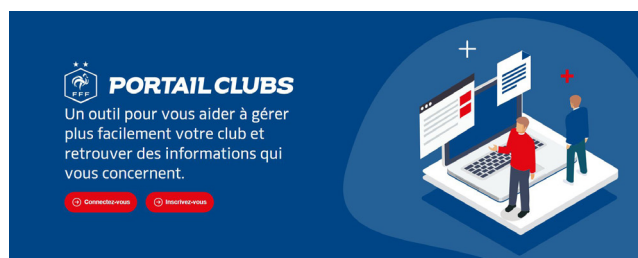
BOISSET NICOLAS
DELHAUME Sylvain
DE L'EPINE GAETAN
GARDAZ ADRIEN
GIRERD CAMILLE
GRANDPERRIN RODOLPHE
HANNA Romaric
HOURMAN SARAH
JULLIA JIMMY
LAKFIF SABIR
MONIER LUDOVIC
PAOLI DAMIEN
PEYRARD ANTOINE
TAWA LAMA MATHIAS

CRÉMIEU FOOTBALL CLUB
VOUREY SP.
UNIFOOT
VALLEE DU GUIERS F.C.
U.S. CORBELIN
VALLEE DU GUIERS F.C.
O. NORD DAUPHINE
GUC FOOTBALL FEMININ
U. S. BEAUVOIR ROYAS
CRÉMIEU FOOTBALL CLUB
U.S. CORBELIN
LE BOURG D OISANS
LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
CRÉMIEU FOOTBALL CLUB

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Procédure à réaliser par le référent footclubs pour une préinscription de son licencié à une formation via portailclubs : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>

Procédure de la candidature en ligne pour une formation d'éducateur animateur : <https://isere.fff.fr/sinscrire-aux-formations-deducateur/>



L'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR

PV n° 576 jeudi 13 octobre 2022

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 21 octobre 2022 au mardi 25 octobre 2022

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

dimanche 23 octobre 2022
Match Seniors D1
AJA VILLENEUVE/AS VER SAU à 15h00

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

dimanche 23 octobre 2022
Match Seniors D4
FC2A 2/FC PAYS D'ALLEVARD à 15h00

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

vendredi 21 octobre 2022
Match vétérans
FC2A/FC SEYSSINS 2 à 20h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (rugby / foot à 8)

vendredi 21 octobre 2022
Match Vétérans
ASIEG/FC ÉCHIROLLES à 20h00

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 22 octobre 2022
Match Féminines à 8
FC MISTRAL 2/GUC GIÈRES à 19h00
dimanche 23 octobre 2022
Match Seniors D5
ES MISTRAL/L.C.A FOOT 38 3 à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 23 octobre 2022
Match Seniors D5
US ABBAYE 2/ASGD à 12h30
Match Seniors D4
US ABBAYE/FC VERSOUD 2 à 15h00

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 23 octobre 2022
Match D2 Féminine
GF38/FC TOULOUSE à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

samedi 22 octobre 2022
Match U17 D1
FC2A/AS DOMARIN à 14h00
dimanche 23 octobre 2022
Match Seniors D3
ASIEG 2/US JARRIE CHAMP 2 à 12h30
Match Seniors D2
ASIEG/FC CHARVIEU CHAVAGNIEUX 2 à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 22 octobre 2022
Match U18 R2
GF38/FC AIX à 16h00
dimanche 23 octobre 2022
Match U17 Nat.
GF38/OL. VALENCE à 15h00

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 22 octobre 2022
Match U15 D3
USVO 2/AS GRÉSIVAUDAN 2 à 14h00
Match U17 D3 USVO 2/FC MISTRAL à 16h30
dimanche 23 octobre 2022
Match Seniors D5
USVO 2/CA GONCELIN à 15h00